





Paris, le 18 juin 2018

La CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU

À

Madame Mathieu Madeleine Directrice de la PJJ

<u>Objet</u>: Préavis de grève nationale pour le 26 juin 2018 concernant le projet de réforme statutaire de la filière socio-éducative à la PJJ

Madame la Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Par ce courrier, le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ vous notifient un préavis de grève concernant les personnels de la PJJ pour la journée du 26 juin 2018 de 7 h jusqu'au 27 juin 2018 à 7 h.

Ce préavis de grève est déposé, notamment suite aux premières annonces de projet de réforme statutaire de la filière sociale et éducative présentée aux organisations syndicales le 17 mai dernier. Celui-ci se proposait d'être une solution concernant la situation des Responsables d'Unité Éducative. Nous réclamons pour tous les personnels de la filière sociale et éducative, dont notamment les RUEs, un statut à la hauteur des responsabilités et de la charge de travail qu'ils assument depuis des années. Depuis plusieurs semaines, elles et ils expriment leur mécontentement par voie de courriers qu'ils et elles vous ont adressés, mais aussi par le biais d'une pétition nationale à l'initiative des RUEs de l'Ile de France et qui a reçu le soutien de près de 230 d'entre eux et elles et par un certain nombre d'actions au sein de nombreux départements. A ce jour, vos premières réponses sont insuffisantes pour apporter une véritable reconnaissance statutaire.

La CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU soutiennent et partagent des revendications communes. Par cette journée de grève déposée pour le 26 juin 2018, nous exigeons :

- L'intégration des RUE dans le premier grade des directeurs et directrices. Ceci marquerait une reconnaissance du travail, des missions et des compétences des RUE et ce, dans le cadre d'un statut de la fonction publique d'état à trois grades,
- Une revalorisation salariale significative,
- Une amélioration des conditions et de l'organisation du travail,

Le SNPES-PJJ/FSU et la CGT-PJJ rappellent que ce projet de réforme statutaire est aussi inacceptable pour les éducateur.trice.s et les CSE. Ces dernier.e.s n'ont comme perspective statutaire qu'une maigre augmentation indiciaire ou la réintégration dans le deuxième grade du nouveau corps des éducateur.trices, ce qui réduira les possibilités d'avancement des éducateur.trices du premier grade. Nous rappelons qu'en 1991, la filière éducative à la PJJ était au même niveau statutaire que les instituteur.trice.s de l'Éducation Nationale, le projet actuel entérinera un décrochage indiciaire et professionnel durable et sans précédent. Pour les personnels socioéducatifs (éducateur.trice.s, CSE et ASS), nous revendiquons l'intégration dans la catégorie A type, la seule à même de reconnaître leur niveau de formation (bientôt à bac+3) et de responsabilité dans la prise en charge des jeunes et des familles. Cette revendication n'est que justice au regard d'une promesse faite en 1991 de les intégrer dans la catégorie A.

Les personnels mobilisés syndiqués et non syndiqués et les organisations syndicales (SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ) sont disponibles dans le cadre du préavis de grève à toute rencontre avec l'administration pour mener des négociations sur la base de leurs revendications.

La CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU déposent, en conséquence, un préavis de grève nationale pour l'ensemble des personnels de la PJJ pour le 26 juin 2018 de 7h à 7h, le lendemain.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurée, Madame la Directrice, de notre attachement à la défense des personnels de la PJJ.